

R E P O N S E M A N A G E R I A L E

Evaluation « Entreprenariat inclusif et durable au Bénin »

R E M A R Q U E G E N E R A L E

De manière globale, les ACNG membres du CSC Bénin estiment que les recommandations issues de l'évaluation sont assez intéressantes dans la mesure où elles mettent l'accent sur le besoin en temps, en flexibilité, en renforcement des capacités et compétences pour aborder l'intégration de l'approche entrepreneuriale dans la coopération. Les évaluateurs mettent en exergue, de manière sous-jacente, les rapports de force (et les objectifs divergents) qui peuvent exister entre les entreprises privées et les producteurs, ainsi que le rôle des ACNG de défendre les droits de ces derniers.

Toutefois, il manque une définition du type d'entreprenariat privé dont on parle. Les axes transversaux de la note stratégique Agriculture et sécurité alimentaire (nutrition, égalité de genre et agriculture durable) sont trop peu présents – voire oubliés – dans ces recommandations, alors qu'ils sont centraux pour renforcer un entreprenariat véritablement inclusif et durable dans le secteur agricole. On peut percevoir sous ces recommandations une certaine volonté d'« utilisation » des ACNG comme facilitateurs auprès des producteurs (formation, organisation) pour que ceux-ci puissent être mis en lien avec des entreprises privées non-locales. Ce risque d'instrumentalisation constitue une préoccupation pour les ACNG.

Selon les ACNG, les 3 niveaux d'appui mentionnés dans le rapport (appui à l'agriculture familiale, appui à l'entreprenariat social et appui à des entreprises agricoles) sont quelque peu réducteurs de la réalité sur le terrain. En effet, les ACNG constatent notamment qu'il existe, entre le 1^{er} et le 2^e niveau, d'autres activités d'appui qui ont du sens en termes d'entreprenariat et qui peuvent constituer des alternatives pour les plus vulnérables, tel que l'appui aux petites Activités génératrices de revenus (AGR).

Bien qu'il ne soit pas demandé aux ACNG de se prononcer sur les recommandations 0 et 2, les membres du CSC Bénin souhaitent apporter les précisions suivantes :

- R0 : pour la redéfinition du paysage institutionnel, le secteur des ACNG estime qu'il est important qu'il soit consulté également et que sa position soit effectivement prise en compte. En vue de l'élaboration du programme de coopération au Bénin, le secteur a été consulté lors d'un atelier à Bruxelles, mais il a le sentiment que ses apports n'ont pas ou peu été pris en compte.

Par ailleurs, le secteur des ACNG considère qu'il faut travailler avec les autorités publiques béninoises à l'édification d'un cadre institutionnel favorable, pour un meilleur encadrement législatif des entreprises privées qui opèrent au Bénin.

- R2 : le rapport d'évaluation recommande que la DGD et Enabel arrêtent des choix stratégiques plus clairs au niveau des pays. Les ACNG soulignent ici aussi leur volonté d'être consultés en amont de ces choix.

Enfin, au niveau plus « méthodologique », les ACNG du CSC Bénin mettent en évidence les commentaires et questionnements suivants :

- D'après le tableau synthétique des pistes et recommandations (page 85 du rapport), il apparaît qu'il n'a pas été demandé à des acteurs du secteur privé de rédiger une réponse managériale. Or, il nous semble que plusieurs recommandations mériteraient également un positionnement et un avis de la part d'entreprises privées.
- Notons que la réponse managériale ci-dessous reprend la position des ACNG du CSC Bénin actifs dans les domaines de l'agriculture et de l'entrepreneuriat (cibles 4 et 6 du CSC). Elle n'a donc pas vocation à représenter l'avis de l'ensemble du secteur, ni à s'appliquer à d'autres pays que le Bénin.
- Les ACNG du CSC Bénin regrettent que les conclusions et recommandations de cette évaluation n'aient pu être prises en compte pour l'élaboration du programme de coopération au Bénin (dont le volet agriculture se concentre uniquement sur la filière ananas). Les ACNG se posent dès lors des questions sur les perspectives et retombées concrètes de cette évaluation.
- Les ACNG éprouvent des difficultés à compléter les 4 dernières colonnes du tableau. Ils estiment que les recommandations sont trop générales pour pouvoir se prononcer en commun sur des objectifs, étapes, délais et responsables précis. Rappelons que le CSC Bénin compte 19 membres (13 pour les cibles 4 et 6). Les ACNG ne se considèrent donc pas habilités à donner une réponse commune à tous ces acteurs variés pour des questions aussi opérationnelles que celles posées dans ces 4 colonnes. Lorsque cela était possible, quelques commentaires ont toutefois été intégrés dans le tableau pour ces questions.

	Recommandations (+ destinataires clés)	Management response (acceptée, partiellement acceptée (+ motivation), refusée (+ motivation))	Objectif	Etape suivante, activité, décision	Date ou délai de mise en œuvre	Département(s), ACNG et/ou personne(s) responsables
P I S T E S E T R E C O M M A N D A T I O N S S T R A T E G I Q U E S						
R1	<p>La promotion de l'entrepreneuriat doit continuer à concerner les trois niveaux d'appui. (Tous les acteurs)</p>	<p>Partiellement acceptée.</p> <p><i>(Précision préalable : d'après la compréhension des ACNG, cette recommandation ne signifie pas que chaque ACNG doit travailler sur les 3 niveaux).</i></p> <p>La coopération belge a acquis une expertise considérable et des compétences au niveau de l'appui à l'agriculture familiale et de l'appui à l'entrepreneuriat social, entrepreneuriat qui répond le mieux aux trois dimensions de la durabilité. Il est donc fondamental de ne pas oublier cette expertise et les impacts positifs de ces niveaux d'appui.</p> <p>Notons que, du côté béninois, les frontières entre ces trois types d'acteurs ne sont pas toujours claires.</p> <p>Concernant le niveau 3, les ACNG recommandent d'ajouter des critères quant au type d'entreprises privées qui pourraient être appuyées. Il importe de soutenir le secteur privé qui s'inscrit dans l' « économie sociale et solidaire », pour ne pas se trouver en porte-à-faux avec les deux autres niveaux.</p> <p>Nous nous accordons sur le fait que les acteurs privés doivent être au même niveau que les autres acteurs. Si les procédures sont complexes et exigeantes (elles le sont aussi pour les ACNG), il nous semble pourtant fondamental que ces entreprises soient soumises aux mêmes obligations et à la même analyse d'impact en termes de développement durable que les autres acteurs du développement. Le fait que ces acteurs ne soient pas « demandeurs » d'une collaboration plus étroite ne justifie en rien un assouplissement qui amènerait une baisse des impacts, et de</p>		<p>Les ACNG se concentrent sur les niveaux 1 et 2.</p> <p>En ce qui concerne le 3^e niveau, des perspectives pourraient être envisagées par les ACNG, au cas par cas. La situation est différente pour chaque acteur du CSC.</p> <p>Par exemple : certains ACNG pourraient – si cela s'avère pertinent pour leurs interventions – consulter le secteur privé autour de ces questions en vue du prochain programme DGD.</p>		<p>ACNG du CSC actifs dans les cibles stratégiques 4 et 6.</p>

		<p>l'efficacité de l'aide.</p> <p>Tous comme les évaluateurs, les ACNG constatent que le secteur privé n'est pas demandeur, ce qui représente une contrainte supplémentaire pour renforcer les collaborations avec ce secteur.</p>				
R3	<p>Facilitation de changements dans les démarches et domaines d'action par rapport aux plans quinquennaux. (DGD, ACNG)</p>	<p>Acceptée.</p> <p>Les ACNG sont en faveur d'une souplesse renforcée de la part de la DGD. Toutefois, les changements effectués dans les programmes doivent nous permettre de mieux atteindre les objectifs définis au départ.</p> <p>Nous insistons sur l'importance de laisser un véritable choix aux ACNG de réaliser/incorporer un tel changement dans leurs plans quinquennaux. Il importe, de plus, d'identifier des activités nouvelles en continuité de l'expertise et de la spécialisation de chaque ACNG.</p> <p>Les ACNG estiment également que la flexibilité accordée par la DGD ne devrait pas uniquement concerner la collaboration avec le secteur privé, mais devrait être plus générale en vue d'un développement inclusif et durable.</p>	<p>Pas d'action attendue de la part des ACNG.</p>			
R4	<p>Le choix pour un engagement substantiel dans le secteur de l'appui à l'entrepreneuriat inclusif et durable doit se baser sur une volonté et un engagement clairs. (Tous les acteurs)</p>	<p>Acceptée.</p> <p>Cette recommandation nous semble assez générale. Notons que les engagements clairs doivent également être pris dans le chef du secteur privé.</p> <p>Nous soulignons l'idée qu'il faut éviter que cette ligne directrice devienne une nouvelle mode à laquelle tous les acteurs doivent répondre sans discernement.</p> <p>A cet égard, la Coalition contre la faim (CCF) a établi une série de garde-fous dans une note qui met en évidence les éléments de la note stratégique « agriculture » que les ACNG soutiennent (voir quelques éléments ci-dessous, R16).</p> <p>Il est important de ne pas « jeter » ce que les différents acteurs</p>				

		font déjà très bien pour se lancer complètement et tête baissée dans une nouvelle orientation pour laquelle la coopération belge et ses acteurs n'ont pas de grande expertise. Les ACNG doivent pouvoir identifier leur apport limité et ciblé selon leurs compétences et acquis.				
R5	Nécessité de développement d'une approche multifacettes qui peut devenir plus complexe dans le temps. (ACNG, secteur privé)	Acceptée. Il est important de laisser du temps aux acteurs pour développer des collaborations qui ne doivent pas être cadrées. L'approche doit être progressive. « <i>S'écouter et se tolérer</i> » est une étape mais le partenariat ne pourra fonctionner que s'il est gagnant-gagnant, avec un intérêt mutuel. La volonté d'évoluer vers des coopérations plus complexes doit être partagée par les différents acteurs (les acteurs traditionnels mais aussi le privé). Il faut aussi veiller à ne pas susciter des superstructures de dialogue et de coordination qui absorbent les énergies et ont peu d'impacts concrets sur le terrain.				
R6	Suggestions concrètes pour l'application d'une approche axée sur les droits dans le contexte de la promotion d'un entrepreneuriat inclusif et durable. (DGD, ACNG)	Acceptée. Les ACNG sont tout à fait d'accord avec le rôle des ACNG lié à l'approche droit et insistent sur cette recommandation. Cette recommandation reconnaît la spécificité des ACNG, qui doivent continuer à faire ce qu'ils font bien : travailler pour les droits des gens. Selon les expertises des ACNG, ils inscrivent le travail sur les droits sur des points précis des dispositifs mis en place (par exemple, le genre, les jeunes, etc.). L'approche droit doit s'appliquer aux 3 niveaux de la promotion de l'entrepreneuriat. Cette recommandation devrait être étendue à Enabel et au secteur privé. Selon les ACNG, il devrait y avoir des critères éthiques d'exclusion		Poursuivre et consolider le travail déjà effectué par les ACNG au niveau de l'approche droit. En cas de collaboration avec le secteur privé, veiller au respect de cette approche.		ACNG du CSC actifs dans les cibles stratégiques 4 et 6.

		par rapport aux entreprises avec lesquelles les ACNG travaillent.				
P I S T E S E T R E C O M M A N D A T I O N S O P E R A T I O N N E L L E S						
R7	Continuation de l'appui à l'agriculture familiale par le biais d'une démarche 'enrichie' évitant les faiblesses du passé. (Tous les acteurs)	<p>Partiellement acceptée.</p> <p><i>Les ACNG ont commenté les différents points de la description de la recommandation (page 89).</i></p> <p><i>Point 1</i> : les ACNG s'accordent sur le fait que tous les producteurs ne peuvent pas rentrer dans l'approche entrepreneuriale, l'idée n'est pas de faire des tous les agriculteurs des entrepreneurs (l'étape préalable serait de définir ce qu'on entend par entrepreneur. De quel type d'entreprenariat parle-t-on pour les plus vulnérables ?), mais il faut définir quelles sont les stratégies alternatives.</p> <p>Tant que des stratégies alternatives ne sont pas clairement développées, il nous semble contreproductif d'abandonner les producteurs les plus marginalisés/vulnérables, véritables victimes de la faim et de la malnutrition, dans le cadre d'actions visant le soutien à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.</p> <p>Abandonner les plus vulnérables, qui sont les principales cibles des programmes de coopération*, serait incohérent avec l'approche « Leave no one behind ».</p> <p>Ces petits producteurs familiaux sont dans des logiques multiples de sécurisation de leurs revenus.</p> <p>* Voir la pyramide « Échelle moyenne des exploitations agricoles dans les pays à faibles revenus », page 8 de la note stratégique Agriculture et sécurité alimentaire.</p> <p><i>Point 2</i> : Tout à fait d'accord. Il est notamment risqué de pousser les agriculteurs à se spécialiser.</p> <p><i>Point 3</i> : d'accord, mais attention qu'il ne faut pas viser</p>		<p>Ce sont des actions que font déjà les ACNG : l'objectif est de poursuivre ce travail auprès des plus vulnérables, de poursuivre une promotion enrichie de l'agriculture familiale.</p> <p>Notamment, les ACNG montrent une préoccupation envers les stratégies alternatives, les filets sociaux à développer.</p> <p>Parmi les exemples d'action, on peut citer la plateforme agroécologie au Bénin au sein de laquelle travaillent plusieurs ACNG.</p>		ACNG du CSC actifs dans les cibles stratégiques 4 et 6.

		<p>uniquement l'augmentation du revenu mais également sa stabilité dans le temps et son usage.</p> <p>Si le revenu est important, la résilience des producteurs aux chocs économiques et climatiques est également fondamentale (et soulignée dans la note Agriculture et sécurité alimentaire). Le revenu est insuffisant pour indiquer la nutrition de la famille ou même son état de pauvreté (par exemple, un revenu plus élevé, mais qui doit être largement affecté à l'achat d'intrants agricoles n'est pas synonyme d'une amélioration de la situation du producteur).</p> <p>D'autre part, si la formation agricole et l'augmentation de la productivité sont importantes, encore faut-il veiller à la durabilité des techniques enseignées. La note stratégique Agriculture et sécurité alimentaire le mentionne : « <i>la formation agricole ne doit pas seulement traiter des aspects techniques, mais également aborder les dimensions économiques, sociales et écologiques de l'agriculture</i> ».</p> <p><i>Point 4</i> : d'accord. Il est très important de voir ce qui existe au niveau du secteur privé local.</p> <p><i>Point 5</i> : tout à fait d'accord. Les critères d'évaluation doivent être ceux de la résilience plutôt que ceux de la productivité. Ils doivent être multiples et répondre aux différentes dimensions de la durabilité. Selon les ACNG, les critères de performance doivent montrer la complexité de l'agriculture familiale.</p> <p>Notons toutefois que cette recommandation est assez théorique : comment définir ces critères de performance ?</p>				
R8	Continuation de l'appui à l'entrepreneuriat social avec bonne gestion de l'équilibre entre objectifs sociaux et économiques. (Tous les acteurs)	<p>Acceptée.</p> <p>Attention, dans la gouvernance, une attention particulière doit être donnée aux mécanismes de participation et à la gouvernance démocratique pour que l'entrepreneuriat social défende véritablement les intérêts/préoccupations des</p>		Les ACNG le font déjà et y resteront vigilants. Les actions des ACNG évoluent, ils réfléchissent constamment à des		ACNG du CSC actifs dans les cibles stratégiques 1, 4 et 6.

		<p>coopérateurs/paysans/organisations qu'ils sont censés représenter.</p> <p>Il convient de bien définir ce qu'est l'entrepreneuriat social à l'aune des réalités locales et pas seulement à partir de concepts et définitions théoriques occidentales.</p> <p>Une préoccupation des ACNG est de veiller à des rapports de forces équilibrés dans les chaînes de valeur (voir le dernier point de la recommandation).</p>		<p>manières de s'améliorer sur base du contexte, des leçons apprises (évaluations), etc. mais ne changeront pas fondamentalement leurs stratégies.</p> <p>Exemple : renforcement en matière de gestion. Des actions sont réalisées par plusieurs ACNG. Cela continuera à constituer un point d'attention et d'amélioration. Des tables rondes entre ACNG du CSC sont organisées régulièrement à Cotonou, avec l'Ambassade, pour aborder diverses thématiques. Les ACNG proposeront une table ronde en 2019 sur le renforcement des compétences en gestion (éventuellement en collaboration avec le secteur privé).</p>		
R9	<p>Actions pointues au niveau du renforcement du cadre institutionnel profitant des acquis du passé. (Tous les acteurs)</p>	<p>Acceptée.</p> <p>Les ACNG sont d'accord qu'un travail doit être fait au niveau communal. Ils attirent l'attention sur le contexte spécifique de la « centralisation » au Bénin.</p>		<p>Des actions sont déjà effectuées (notamment par l'UVCW et le VVSG, comme indiqué dans le rapport) : voir la cible 1 du</p>		<p>ACNG du CSC actifs dans les cibles stratégiques 4 et 6.</p>

		<p>Par ailleurs, dans la description de la recommandation (page 91), l'UVCW propose la reformulation suivante car le phrasé actuel pourrait laisser penser que l'UVCW fixe elle-même les priorités stratégiques, ce qui est inexact : remplacer la phrase « <i>Notons que pour l'UVCW et la VVSG il n'est pas toujours évident de fixer les priorités stratégiques que les communes belges actives au pays doivent adopter</i> » par « <i>Notons que, dans la cadre du Programme mené par l'UVCW, les priorités stratégiques émanent des Communes béninoises elles-mêmes, en ligne avec leurs Plans de Développement communal (en ce compris dans leur dimension économique), et concertées en plateforme avec leurs partenaires belges de façon à obtenir une adhésion de tous et une dynamique collective</i> ».</p>		<p>CSC.</p> <p>Autre exemple : l'ARES soutient à l'UAC une filière professionnelle en gestion des collectivités locales et à l'UP un master en facilitation et médiation dans les interventions de développement (PFS) qui visent tous deux à former de intervenants directs notamment au niveau des communes.</p>	
R10	<p>Nécessité de ressources et mesures spécifiques pour intégrer une coopération avec le secteur privé (entre autres, besoin de recrutement des personnes avec expérience dans le secteur privé, développement de nouveaux instruments et procédures). (Tous les acteurs)</p>	<p>Partiellement acceptée.</p> <p>Si on va dans ce sens, il faut en effet se former et apprendre. Mais attention, si la flexibilité est envisageable au niveau des délais, méthodes, modes de financement, cette flexibilité ne peut en aucun cas engendrer une baisse d'exigence en termes d'impact du développement. Attention également à ce que ces nouveaux instruments ne fassent concurrence et affaiblissent les instruments dont les impacts en termes de développement durable sont clairement établis.</p> <p>Par ailleurs, cette ouverture du secteur de la coopération au développement envers le secteur privé doit être réciproque. Il est important qu'il y ait une ouverture de la part des entreprises du secteur privé, qui pourraient par exemple développer un département « Liens avec le secteur de la coopération ». Toutefois, comme déjà mentionné, on constate actuellement que, globalement, le secteur privé s'intéresse peu aux ACNG.</p>		<p>Les ACNG sont prêtes à s'intéresser aux opportunités que représentent des partenariats avec le secteur privé. Une réflexion en interne, avec des entités spécifiques ou non selon les ACNG, est menée. Cette réflexion sera renforcée dans certains ACNG.</p>	<p>ACNG du CSC.</p>
R11	<p>Tâche importante de nature facilitatrice pour les acteurs 'mainstream'</p>	<p>Partiellement acceptée.</p> <p>Les ACNG doivent avoir le choix de s'engager dans cette voie-là, il</p>		<p>Certaines actions sont déjà menées dans ce sens (par</p>	<p>ACNG du CSC actifs dans les</p>

	<p>qui ne s'impliqueront pas dans une coopération avec le secteur privé. (Tous les acteurs)</p>	<p>est important qu'ils conservent leur droit à l'initiative et à l'autonomie.</p> <p>Si ce rôle de « facilitateur » est un choix de l'ACNG, cette recommandation ne pose pas de problème, mais cela dépend pour quel type de secteur privé. Il faut veiller à ce que les ACNG ne soient pas appelés à former et organiser des producteurs pour « enrichir » un secteur privé non local et non durable aux niveaux environnemental et social.</p> <p>Pour pouvoir se prononcer, il manque donc dans ces recommandations des critères par rapport au type de secteur privé avec lequel les ACNG pourraient collaborer.</p> <p>Il est également important de ne pas réduire les ACNG à des acteurs dont la fonction serait de mettre en relation des producteurs et des entreprises privées.</p>		<p>exemple : accompagnement des producteurs dans les négociations avec le secteur privé).</p>		<p>cibles stratégiques 4 et 6.</p>
R12	<p>Renforcement de l'image de l'agriculture et de l'entrepreneuriat. (Tous les acteurs)</p>	<p>Acceptée.</p> <p><i>Point 1</i> de la recommandation (voir page 92-93) : les ACNG sont d'accord avec le besoin de renforcement de l'image de l'agriculture. Toutefois, ils soulignent que d'autres éléments influencent l'exode rural, comme le revenu ou la charge de travail. Ce n'est pas seulement une question d'image mais aussi de réalité des difficultés.</p> <p><i>Point 2</i> (Exode rural) : les ACNG regrettent que la question de l'exode rural apparaisse dans les recommandations alors que le rapport n'a pas (ou peu) traité cette question.</p> <p><i>Point 3</i> : en ce qui concerne le renforcement de l'esprit entrepreneurial dans l'enseignement primaire et secondaire, la réponse que les ACNG accordent à cette recommandation dépend de la définition que l'on donne à l' « esprit entrepreneurial ». S'il s'agit d'une initiation aux notions de prise de risque, d'initiative, d'innovation, de créativité, etc. (pédagogie alternative), les ACNG</p>		<p>Dans le domaine de l'éducation/sensibilisation à l'esprit entrepreneurial, des actions sont menées par plusieurs acteurs du CSC Bénin (LC, DBA, Via Don Bosco, etc.).</p>		<p>ACNG du CSC actifs dans les cibles stratégiques 4, 5 et 6.</p>

		acceptent la recommandation. Notons également que la notion d' « esprit entrepreneurial » est culturellement imprégnée.				
R13	Renforcement des ressources humaines et de la formation professionnelle. (Tous les acteurs)	<p>Partiellement acceptée.</p> <p>Les ACNG acceptent cette recommandation, mais ce renforcement doit être adapté aux besoins. Ils constatent un manque d'adéquation entre la formation et les besoins du monde professionnel au Bénin.</p> <p>Les ACNG s'interrogent sur la pertinence réelle de recourir à des structures belges comme l'AWEX, le Forem, etc. dans ce cadre, sans toutefois le rejeter d'emblée.</p>		Plusieurs acteurs du CSC interviennent activement dans ce domaine de la formation professionnelle et du renforcement des ressources humaines (VIA Don Bosco, HI, Apefe, ARES, etc.).		ACNG du CSC actifs dans les cibles stratégiques 4, 5 et 6.
R14	Amélioration de l'accès aux infrastructures structurantes. (Tous les acteurs)	<p>Partiellement acceptée.</p> <p>La réponse des ACNG dépend de quel type d'aménagements il est question (pour la maîtrise de l'eau et les aménagements hydroagricoles, par exemple). Attention aux nappes phréatiques sensibles et aux « gros aménagements » qui vident ces nappes. Il faudrait au minimum ajouter des notions de durabilité et de respect de l'environnement quand on parle d'aménagement. En outre, la coopération doit éviter une concentration d'infrastructures agricoles sur des pôles d'activités restreints et ne bénéficiant qu'à une minorité (voir les études d'impact sur le pôle de croissance de Bagré au Burkina Faso par exemple).</p> <p>Il serait également utile de préciser s'il s'agit d'aménagements d'infrastructures visant à répondre à des besoins pour l'entrepreneuriat local (priorité au développement territorial) ou visant à faciliter le travail de grandes entreprises privées pour l'export.</p>		L'aménagement de grandes infrastructures ne relève pas du rôle des ACNG. Ces acteurs se limitent à des plus petites infrastructures comme des aménagements hydro-agricoles, des marchés, etc.		ACNG du CSC actifs dans les cibles stratégiques 4 et 6.
R15	Renforcement du financement de l'entrepreneuriat inclusif et durable dans	<p>Partiellement accepté.</p> <p><i>Point 1</i> de la recommandation (page 94): les ACNG s'accordent sur le constat que le rôle de BIO doit évoluer. Il n'existe pas</p>		Des actions sont déjà menées en matière de renforcement des		ACNG du CSC.

	<p>l'agriculture via entre autres l'amélioration du fonctionnement de BIO, l'acquisition de compétences spécialisées et l'adoption de nouveaux instruments et modes d'utilisation des fonds publics. (Tous les acteurs)</p>	<p>actuellement de lien entre l'agriculture familiale durable et BIO. Le public cible de BIO sont les grosses entreprises et non les petits agriculteurs, qui ne peuvent accéder à ses services. Les ACNG estiment que BIO devrait baisser son seuil financier pour qu'il puisse toucher les bénéficiaires des ACNG.</p> <p>Par ailleurs, le but de la coopération au développement ne peut être de financer, même indirectement, les acteurs économiques belges, la Belgique s'est engagée à ne pas faire de l'aide liée.</p> <p><i>Point 2</i> (acquérir des compétences spécialisées) : ok, certains ACNG le font déjà.</p> <p><i>Point 4</i> (prestataire financier unique) : cela ne semble pas très réaliste, mais la question sera posée à l'ensemble des ACNG dans le cadre du CSC.</p>		<p>compétences spécialisées (par exemple des formations sur les produits financiers).</p>		
R16	<p>Adoption d'une approche filière tenant compte de certaines erreurs communément faites. (Tous les acteurs)</p>	<p>Partiellement acceptée.</p> <p>Pour cette recommandation, il faudrait distinguer entre les 3 niveaux d'appui :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau 1 (agriculteurs familiaux) : les ACNG estiment que se concentrer sur une seule filière est trop risqué pour ces agriculteurs. Il s'agit d'éviter une spécialisation trop grande qui rend les petits producteurs vulnérables. - 2 et 3^e niveau : les ACNG acceptent la recommandation. Des actions sont déjà menées dans ce sens par les ACNG. En effet, se pencher plus particulièrement sur certains produits et les travailler en profondeur permet d'avoir une réelle valeur ajoutée pour les producteurs. <p>Toutefois, même dans le cadre de l'approche filière, il faut faire un travail pour accompagner les petits producteurs notamment dans la diversification et la protection environnement.</p> <p>L'approche purement filière n'est pas en ligne avec l'approche agroécologique qui privilégie la diversification, la</p>		<p>Des actions sont déjà menées par plusieurs ACNG du CSC.</p>		<p>ACNG du CSC actifs dans les cibles stratégiques 4 et 6.</p>

		<p>commercialisation locale, etc.</p> <p>Rappelons que la note stratégique Agriculture et sécurité alimentaire mentionne que l'évaluation de la durabilité économique, sociale et écologique des chaînes de valeur doit être prise en compte. Elle mentionne également que la Belgique doit se concentrer sur la promotion et le soutien aux chaînes de valeur et aux exploitations qui améliorent la qualité de l'alimentation des groupes vulnérables, ce qui n'est pas le cas des filières internationales verticales. Enfin, elle indique qu'il convient d'éviter autant que possible les monocultures.</p> <p>Une démarche participative et inclusive doit en effet être encouragée au sein des chaînes de valeur. Pour ce faire, il est essentiel d'appuyer les chaînes de valeur courtes et orientées vers le marché local, afin que les poids des différents acteurs n'y soient pas disproportionnés et que, comme le propose la note Agriculture et sécurité alimentaire, « <i>la production soit stimulée par la consommation locale</i> ».</p>				
--	--	---	--	--	--	--